



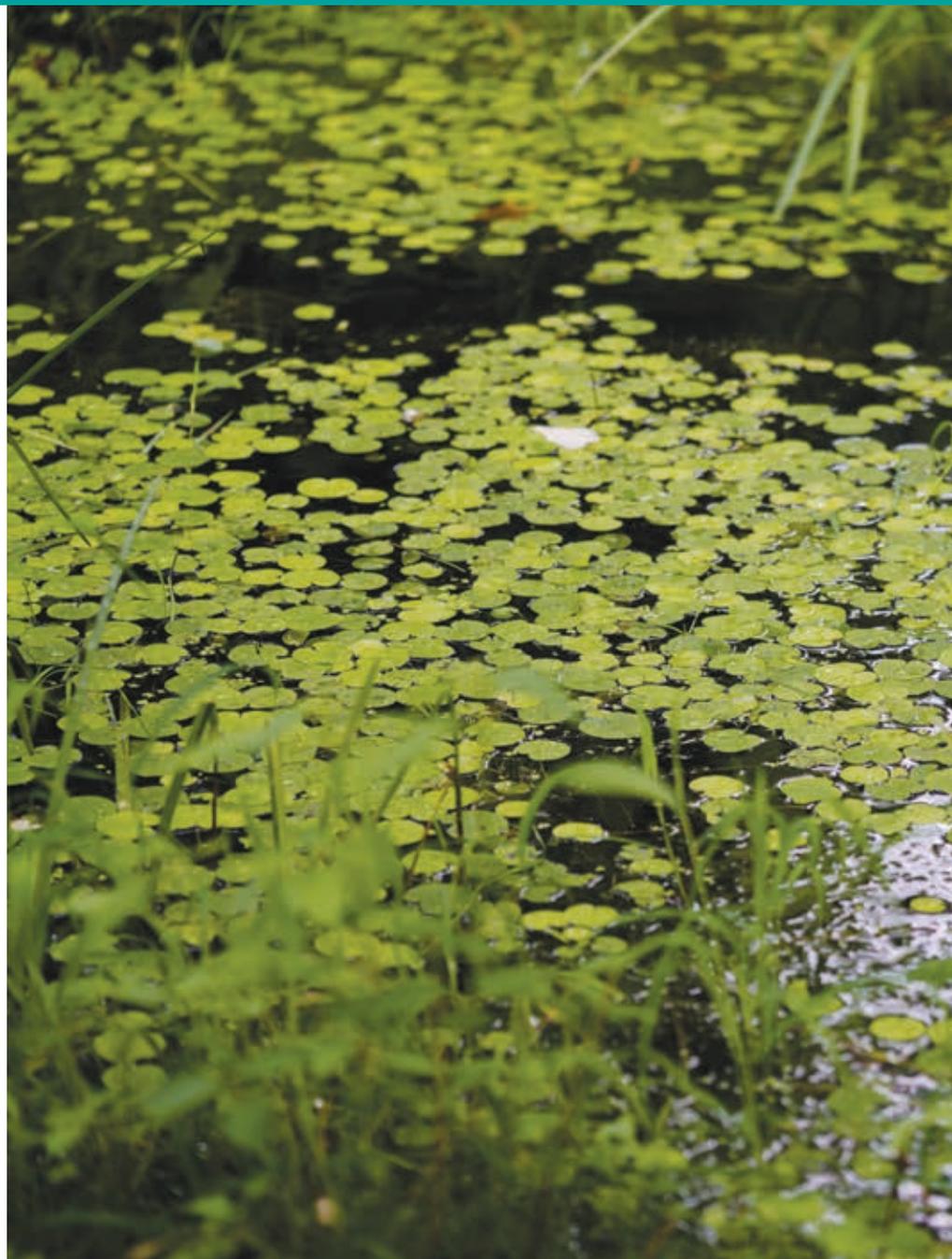
PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PLAN D'ACTION 2021-2025





TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	3
MASCOUCHE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT DURABLE	4
MASCOUCHE EN ÉVOLUTION	5
LA DÉMARCHE VERS UN NOUVEAU PLAN	6
• VISION	
• ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	
PLAN D'ACTION	7
• UN PREMIER PLAN D'ACTION 2016-2020	
• UN SECOND PLAN D'ACTION : 2021-2025	
LE PLAN : OBJECTIFS STRATÉGIQUES - ACTIONS	10
CONCLUSION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	20
ANNEXE 1: COMITÉ DE PILOTAGE	21
ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION 2021-2025	22





MOT DU MAIRE

La conciliation des sphères environnementales, sociales et économiques est plus qu'un simple choix ; si nous voulons léguer un milieu de vie durable et de qualité aux générations futures, c'est une nécessité.

C'est dans cette optique qu'en janvier 2016, la Ville de Mascouche présentait son tout premier Plan stratégique de développement durable (PSDD). Un document phare pour la municipalité, puisqu'il avait pour but de fixer des orientations et des objectifs à long terme basés sur une vision qui respecte les principes du développement durable.

Au cours des cinq dernières années, le PSDD, élaboré avec la participation de citoyens, de partenaires, d'organismes du milieu et d'employés municipaux, aura donc guidé les actions et les orientations des différents services municipaux, ainsi que la planification des activités offertes par la Ville.

Si aujourd'hui Mascouche est considérée comme un chef de file à l'échelle du Québec en matière de développement durable, c'est que chacune de nos actions s'enracine sur la vision à long terme étalée dans le PSDD. Nos principales réalisations sont d'ailleurs le reflet de cette planification rigoureuse. Pensons à la revitalisation du Vieux-Mascouche, la mise en valeur du Domaine seigneurial, la création d'emplois de proximité

dans le CentrOparc, l'acquisition d'espaces verts, le verdissement de la ville et la réfection d'infrastructures.

Le présent document est donc la suite logique du premier plan déposé en 2016. Il vise à mettre en lumière les actions qui seront déployées d'ici la fin 2025. Des actions qui visent à améliorer nos milieux de vie, qui s'inscrivent dans une vision d'ensemble cohérente pour Mascouche et qui tendent à concilier le développement économique, culturel, social et environnemental pour le plus grand bénéfice des Mascouchoises et des Mascouchois.

Je tiens à remercier chacun de vous qui avez contribué de près ou de loin à la réalisation des actions du PSDD : citoyens, organismes, élus et employés municipaux. C'est en travaillant tous ensemble que nous pouvons faire une différence positive pour notre environnement.

Guillaume Tremblay, Maire





MASCOUCHE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2021, Mascouche est à l'aube d'atteindre 50 000 habitants. La croissance de la population et des services municipaux dans les cinq premières années du Plan stratégique de développement durable (PSDD) s'est coordonnée autour des projets phares que sont le Vieux-Mascouche, le Parc métropolitain du Domaine seigneurial de Mascouche et le Carrefour de la Gare. Des projets de construction majeurs et de haute densité, dans l'aire de développement orienté sur le transport (DOT), du Jardins du Coteau et du Faubourg du Coteau sont venus compléter l'offre résidentielle pour accueillir davantage de Mascouchois. Pour atteindre sa vision 2035, la Ville de Mascouche a besoin que sa croissance se poursuive de façon réfléchie, en prenant en compte les enjeux liés à la circulation, aux transports en commun et actifs et à la création de quartiers agréables et de milieux de vie distinctifs.

Le développement durable doit aussi se faire en maintenant les fonctions de la zone agricole et des forêts qui font de Mascouche une municipalité boisée se distinguant parmi l'ensemble des villes de la Couronne Nord de Montréal. À ce titre, Mascouche entend jouer son

rôle dans la conservation du Corridor forestier du Grand Coteau qui s'étend de Mirabel à Repentigny, notamment en poursuivant la mise en valeur du Parc métropolitain du Domaine seigneurial de Mascouche et le plan de verdissement du Vieux-Mascouche.

L'aménagement du CentrOparc articulé autour d'un espace vert boisé de près de 4 hectares insufflé à lui seul un air nouveau à l'économie de Mascouche. De nouvelles industries créatrices d'emplois, fleurons de l'économie comme Desjardins, St-Hubert et plusieurs autres à venir, permettront aux Mascouchois de travailler dans leur ville. Ce qui aura pour effet de diminuer les transports vers les pôles d'emplois comme Montréal et Laval, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'augmenter les retombées économiques des commerces locaux et surtout d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Pour son plan d'action 2021 à 2025, la Ville de Mascouche entend donc mettre en œuvre une stratégie de développement durable globale, axée autour d'une économie de proximité, de la conservation des espaces boisés, des transports fluides et d'une offre complète d'activités

culturelles, récréatives et communautaires répondant aux besoins de la population. Les actions à réaliser pour atteindre les objectifs du Plan stratégique de développement durable sont présentées plus en détail dans les différents outils de planification et de gestion qui ont été conçus entre 2016 et 2020 par les différents services municipaux. Le plan d'action tient également compte des obligations légales qui incombent à la municipalité dans les lois, règlements ou outils de planification des gouvernements fédéraux, provinciaux et régionaux ainsi que de la Communauté métropolitaine de Montréal. Le plan d'action 2021-2025 du PSDD est donc une synthèse de moyens et d'actions concrètes découlant d'outils de planification plus détaillés.





MASCOUCHE EN ÉVOLUTION

L'âge moyen à Mascouche est de 38,5 ans, contre 41,9 pour l'ensemble du Québec (2016). La population est relativement homogène (5% d'immigrants). Mascouche compte 13 630 familles. 84% des ménages sont propriétaires et le revenu moyen par ménage est de 78 443\$*.

Mascouche est moins densément peuplée (465,3 habitants/km²) que sa voisine Terrebonne (743 habitants/km²). La Ville compte plus de 1 000 commerces et entreprises bien répartis dans plusieurs zones commerciales distinctes desservant tout le territoire. En bordure de l'autoroute 25, le parc industriel de Mascouche compte plus de 90 entreprises qui génèrent plus de 1 200 emplois.



*Statistiques Canada, 2016





LA DÉMARCHE VERS UN NOUVEAU PLAN

Le Conseil municipal a approuvé en janvier 2016 son premier **Plan stratégique de développement durable**.

Vision

Pour sa première édition, le Plan comprenait l'élaboration d'une vision 2035 et six orientations stratégiques qui se déclinent en différents objectifs. La vision 2035 du Plan stratégique de développement durable est :

En 2035, Mascouche est une ville jeune, active, offrant à ses citoyens un développement urbain harmonieux et des espaces verts exceptionnels, favorisant une vie saine, avec emplois et services à proximité.

Concrètement, Mascouche vise pour 2035 d'avoir mis en place une trame urbaine intégrée, incluant les zones institutionnelles, commerciales et résidentielles actuelles et projetées, organisées autour de trois grands pôles : le Vieux-Mascouche, les espaces verts que sont le parc du Grand-Coteau et le Domaine seigneurial, ainsi que le

quartier à l'est de l'autoroute 25 (avec la gare et le parc d'affaires), appelé Carrefour de la Gare.

Les quartiers et les pôles majeurs sont reliés entre eux par des corridors qui sont à la fois des espaces verts et des couloirs de transport actif (vélo et marche).

En 2035, Mascouche est reconnue comme une destination de loisir et de culture fréquentée par des familles de toute la région de Montréal, et ce, pour ses attraits propres, mais aussi parce qu'elle est un lien entre la zone urbanisée de la CMM et les zones rurales et parcs naturels de Lanaudière.

Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques du PSDD précisent la direction souhaitée pour chacun des thèmes inclut dans l'énoncé de la vision.

Les objectifs sont les résultats qu'on veut atteindre pour chaque orientation. Ils sont suffisamment précis et concis pour qu'on puisse évaluer s'ils ont été atteints.

Dans le cadre de cette vision, six orientations stratégiques ont été fixées. Mascouche se donne comme orientations d'être dotée en 2035 :

- A.** D'un aménagement durable, en harmonie avec un patrimoine naturel et bâti préservé et mis en valeur.
- B.** D'une économie diversifiée, respectueuse de l'environnement et offrant des services et des emplois de qualité.
- C.** De transports fluides favorisant la réduction des gaz à effet de serre.
- D.** D'activités culturelles, récréatives et communautaires variées répondant aux besoins de la population.
- E.** D'une administration municipale ouverte, efficace, à l'écoute des citoyens et agissant en partenariat.
- F.** De quartiers formant des milieux de vie agréables et favorisant les échanges.





PLAN D'ACTION

Pour chacune des grandes orientations (ou éléments de la vision), la Ville s'est fixée :

- des objectifs à long terme pour 2035 ;
- des actions à prendre au cours des cinq prochaines années en vue d'amorcer l'atteinte des objectifs. Ces actions sont de trois types : des actions de planification, des actions d'organisation (incluant les aspects juridiques et budgétaires) et des actions concrètes, matérielles ou autres. Chacune des actions est confiée à un porteur interne à la Ville, soit un service ou une division qui aura la responsabilité première pour la mise en œuvre de cette action ; certaines actions demanderont aussi des contributions internes ou externes.

Les actions sont les moyens que la Ville choisit de prendre dans les 3 à 5 prochaines années pour atteindre les objectifs du Plan stratégique.

Un premier plan d'action : 2016-2020

Le premier plan d'action 2016-2020 avait établi 28 objectifs pour 2035 et 62 actions. Ces actions se partageaient ainsi :

- 16 actions visant un élément de planification ;
- 37 visant une composante d'organisation ;
- 41 visant des réalisations concrètes.

Le bilan de ce premier plan d'action démontre clairement les efforts mis en œuvre par l'ensemble de l'organisation dans la réussite d'un réel virage vers le développement durable.

Plus de 87 % des actions prévues ont été amorcées ou complétées.

Un second plan d'action : 2021-2025

Le second plan d'action s'articule autour des mêmes orientations du Plan stratégique de développement durable. Il a cependant pour volonté de présenter des actions plus simples, concrètes et mesurables. L'idée est de laisser moins de place au libre arbitre et de permettre un suivi des réalisations plus facile à interpréter.

Démarche

La démarche pour établir le nouveau plan d'action a été différente de la première édition. Un comité de pilotage a d'abord été formé par le conseil municipal pour travailler sur le dossier. Ce comité avait pour objectif de chapeauter la démarche et d'en suivre la réalisation. Comprenant des élus, des directeurs de service, du personnel administratif cols blancs et des cols bleus, le

La Ville de Mascouche a été récompensée par le ministère des Affaires Municipales et de l'organisation du territoire (MAMOT) en 2018 en tant que municipalité durable de plus de 25 000 habitats pour son Plan stratégique de développement durable et principalement pour la mise en œuvre de son premier plan d'action 2016-2020.





PLAN D'ACTION

Le comité s'est réuni à plusieurs reprises pour guider la révision des objectifs et la rédaction des actions. Le comité de pilotage a aussi attribué les tâches aux directions de service d'établir les actions à entreprendre entre 2021 et 2025 pour atteindre les objectifs.

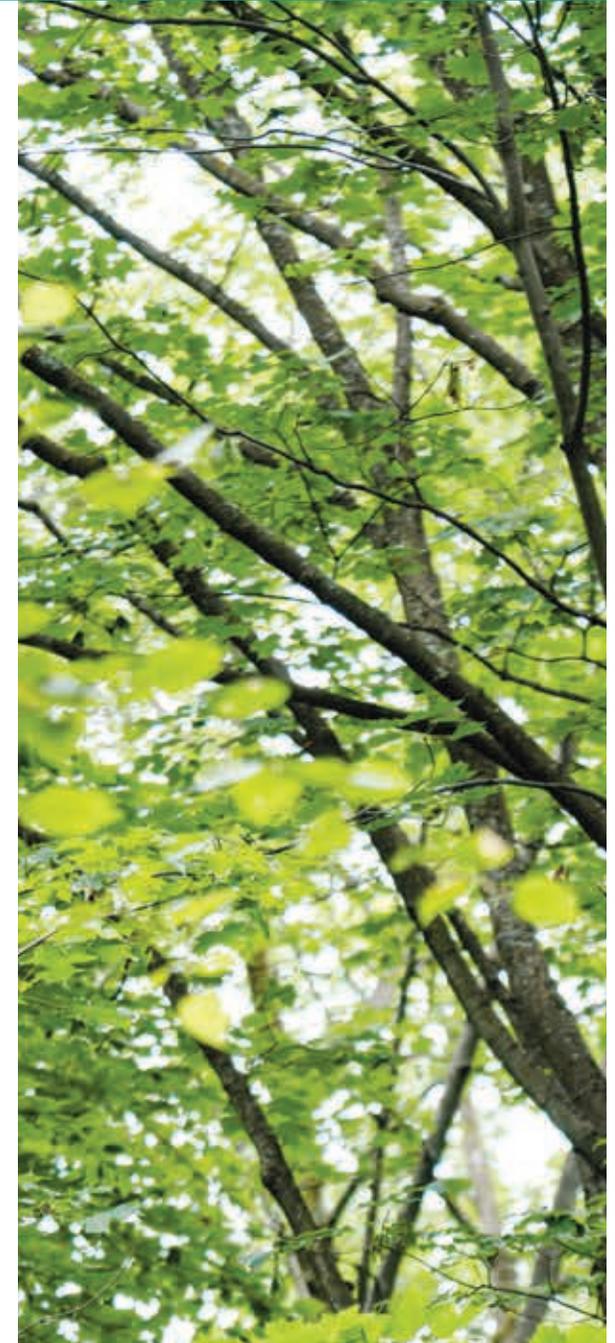
Les directions de service et leurs employés se sont réunis en tables de travail pour établir le plan d'action dans l'atteinte des objectifs fixés. Ces actions sont pour certaines issues de documents de planification qui ont été rédigés et conçus dans le cadre du premier plan d'action 2016-2020.

(SUITE)

La plupart des actions sont issues de documents de planification comme :

- le plan particulier d'urbanisme pour le Vieux-Mascouche ;
- le plan directeur des milieux naturels de Mascouche ;
- le plan de développement de la zone agricole de la MRC les Moulins ;
- le plan directeur de circulation ;
- le plan d'investissement et de développement des réseaux cyclables et pédestres ;
- le plan d'investissement sur le réseau routier ;
- le plan directeur des fossés et des exutoires ;
- le plan directeur du réseau sanitaire ;
- le plan directeur des parcs et espaces verts ;
- le politique culturelle.

Dans le cadre de la rédaction de la nouvelle édition du plan d'action, le Service de l'environnement et de développement durable de la Ville de Mascouche a aussi réalisé un plan de réduction des émissions des gaz à effet de serre de concert avec Enviro-accès. Ce plan a pour





objectif de fixer les orientations en lien avec les émissions corporatives et communautaires de GES et d'établir un plan d'action dont les principales réalisations sont incluses dans le PSDD.

Les citoyens ont été interpellés dans la démarche via le Comité consultatif environnement et développement durable de la Ville de Mascouche. Ce comité composé d'élus, d'employés municipaux et de citoyens s'est également réuni pour réviser les objectifs et les actions proposées par les tables de travail. Des rencontres se sont tenues entre avril et novembre 2020, pour la plupart en mode virtuel.

En prenant appui sur les réalisations antérieures et en tenant compte de l'évolution de la société mascouchoise, de ses nouveaux besoins et des services offerts, certains objectifs 2035 ont été revus dans la cadre du nouveau plan d'action 2021-2025.

Ainsi, les objectifs sont désormais au nombre de 33. Le nouveau plan d'action se décline pour sa part en 195 actions différentes.

De ces actions :

- 42 sont principalement des actions liés à la planification ;
- 37 visent une composante d'organisation du travail ;
- 116 visent des réalisations concrètes.

Dans le plan d'action 2021-2025, la Ville de Mascouche met l'accent sur la réalisation d'actions touchant les services aux citoyens et les méthodes de travail des employés. La répartition des types d'actions reflète aussi la volonté de présenter un plan simple, plus mesurable et pour lequel il est plus facile de rendre compte du travail accompli.

L'ensemble de ces orientations, objectifs et actions doit permettre à long terme de réaliser la vision durable de Mascouche.

Chaque orientation est décrite sommairement ci-après, avec les objectifs et les actions qui s'y rattachent. L'ensemble des orientations, objectifs et actions du Plan stratégique, avec les porteurs et collaborateurs identifiés, sont présentés en annexe 2.





LE PLAN : OBJECTIFS STRATÉGIQUES – ACTIONS

ORIENTATION A

La Ville a révisé les sept objectifs de cette orientation pour 2035. Ces objectifs visent la concrétisation ou l'avancement des projets phares de la Ville et les liens à établir entre eux, notamment au niveau du transport, mais aussi des espaces verts, dans une optique de conservation et de mise en valeur du territoire.

Dans l'édition 2016-2020 du plan d'action, les actions étaient surtout basées sur la planification et l'organisation du travail pour l'atteinte des différents objectifs. Avec en main une planification plus détaillée et une meilleure organisation du travail, les actions 2021-2025 en lien avec l'aménagement et la préservation des milieux naturels et bâtis seront maintenant plus concrètes et observables. Aussi, des 49 actions prévues dans l'atteinte des différents objectifs, 31 actions à réaliser 2021-2025 touchent des réalisations ou des aménagements physiques.

A1 Développer le CentrOparc selon les principes de développement durable.

Le premier des objectifs de l'orientation A constitue une des prémisses importantes de la stratégie de développement de la Ville, tant au niveau de son aménagement durable que de son économie. Les actions en lien avec le développement du CentrOparc permettront non seulement d'accueillir davantage d'entreprises génératrices d'emplois à Mascouche, mais aussi de limiter leurs impacts sur l'environnement, la circulation et l'utilisation de nos ressources comme l'eau potable notamment.

A2 Relier la trame urbaine et les nouveaux pôles que sont le Domaine seigneurial, l'aire de DOT et le noyau villageois par des corridors verts.

A3 Être pourvu de quartiers où les aménagements publics et les constructions privées sont basés sur les principes du développement durable.

A4 Dynamiser le noyau villageois en combinant le respect de la valeur patrimoniale des lieux, l'animation, les activités commerciales et l'amélioration de la circulation.

A5 Assurer la conservation des milieux naturels sur une superficie minimale de 34 % du territoire et 17 % du périmètre d'urbanisation en cohérence avec le Plan directeur des milieux naturels de Mascouche (PDMN).

A6 Avoir des cours d'eau et des bandes riveraines en santé, attrayantes, sécuritaires et accessibles pour la pratique d'activités récréatives et récréotouristiques.

A7 Avoir fait du Domaine seigneurial un parc régional d'intérêt métropolitain, cohérent et point central du Corridor forestier du Grand Coteau.





Les actions retenues dans l'atteinte des objectifs pour le plan d'action 2021-2025 du PSSD sont principalement issues des outils de planification suivants :

- Plan particulier d'urbanisme pour le développement orienté sur le transport (DOT) du secteur de la Gare ;
- Règlement de zonage ;
- Plan particulier d'urbanisme du Vieux-Mascouche (à venir) ;
- Plan directeur des milieux naturels de Mascouche ;
- Plan régional de conservation des milieux humides et hydriques de la MRC les Moulins (à venir) ;
- Plan d'action pour la conservation du Corridor forestier du Grand Coteau sur la couronne Nord de Montréal ;
- Politique municipale d'aquarresponsabilité (à venir).



Un aménagement durable en harmonie avec un patrimoine naturel et bâti, préservé et mis en valeur





ORIENTATION B

Une économie diversifiée, respectueuse de l'environnement et offrant des services et des emplois de qualité

Cette orientation se transpose désormais en quatre objectifs à long terme, qui visent tous à améliorer et augmenter les emplois à Mascouche. Pour atteindre ces objectifs et développer le plein potentiel économique de Mascouche, plusieurs outils de planification et d'organisation du travail sont encore nécessaires.

Aussi, Mascouche s'inscrit dans une économie régionale et mondiale et doit sans cesse revoir ses outils et les règlements ou programmes pour demeurer compétitif et inciter la création d'emplois. Mascouche doit se réinventer et revoir les secteurs commerciaux et industriels en fonction des nouveaux standards et des nouvelles normes. Elle doit aussi participer à la réalisation des actions prioritaires du Plan de développement de la zone agricole pour en assurer la conservation et la productivité.



Par conséquent, les objectifs 2035 sont de :

B1 Avoir un plan stratégique de développement économique orienté vers la création d'emploi et l'implantation d'entreprises complémentaires innovatrices, de services, de construction et de technologie mettant en avant-plan les principes d'économie durable.

B2 Dynamiser la production agricole dans la MRC les Moulins par l'augmentation de sa production et sa rentabilité et la diversification des entreprises agricoles.

B3 Convertir les pôles commerciaux et industriels existants en lieux intégrés et d'avant-garde.

B4 Favoriser et faire la promotion de l'achat écoresponsable et local.

Les actions retenues dans l'atteinte des objectifs pour le plan d'action 2021-2025 du PSSD sont principalement issues des outils de planification suivants :

- Plan de développement de la zone agricole de la MRC les Moulins ;
- Règlement 1265 sur la Délégation des pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaire.



ORIENTATION C

Des transports fluides favorisant la réduction des gaz à effet de serre

La vision de Mascouche prévoit des transports efficaces et agréables par tous les modes : véhicules particuliers et commerciaux, transports collectifs, vélo et marche. L'objectif est également de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En ce sens, la Ville a réalisé un nouveau bilan et plan d'action spécifique pour diminuer ses émissions de 26 % par habitant dans les dix prochaines années, tant au point de vue des émissions de la communauté que des activités municipales.

La Ville de Mascouche entend faire des représentations et travailler de concert avec son partenaire EXO, l'opérateur, pour améliorer le transport collectif.

Par conséquent, les objectifs 2035 sont de :



C1 Mettre en place un réseau de transport en commun efficient permettant de relier rapidement et de façon plus conviviale les secteurs résidentiels aux pôles d'emplois et aux pôles commerciaux locaux et du grand Montréal.

C2 Consolider le réseau de pistes cyclables et pédestres pour qu'il soit continu, sécuritaire et convivial permettant de boucler les différents pôles et de se raccorder aux villes avoisinantes.

C3 Augmenter l'évaluation financière et la qualité des infrastructures municipales en tenant compte de leur cycle de vie.

C4 Améliorer la fluidité des déplacements.

C5 Réduire de 26 % par habitant les émissions de gaz à effet de serre.





Les actions retenues dans l'atteinte des objectifs pour le plan d'action 2021-2025 du PSSD sont principalement issues des outils de planification suivants :

- Plan directeur de circulation ;
- Plan d'investissement et de développement des réseaux cyclables et pédestres ;
- Plan d'investissement sur le réseau routier ;
- Plan directeur des fossés et des exutoires ;
- Plan directeur du réseau sanitaire ;
- Plan directeur de circulation ;
- Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (à venir).





ORIENTATION D

Des activités culturelles, récréatives et communautaires variées répondant aux besoins de la population

Mascouche offre un ensemble d'activités communautaires, culturelles et récréatives qui contribuent à améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Dans le cadre du plan d'action 2021-2025, en plus des activités offertes aux familles, la Ville souhaite bonifier l'offre pour les adolescents, les aînés et les personnes handicapées. Elle souhaite aussi continuer à bâtir une offre de services de nature à attirer davantage les résidents des villes environnantes, du Grand Montréal, et même de l'extérieur.



Pour ce faire, la Ville de Mascouche se dote des objectifs suivants :

D1 Développer les activités communautaires, récréatives et touristiques pour qu'elles soient variées, accessibles et attirent de nombreux visiteurs

D2 Mettre à la disposition des citoyens des locaux et des plateaux sportifs en nombre suffisant et répondants aux besoins actuels et futurs de la population.

D3 Bonifier un réseau de services accessibles pour les aînés.

D4 Maximiser les activités accessibles pour les personnes handicapées.



Les actions retenues dans l'atteinte des objectifs pour le plan d'action 2021-2025 du PSSD sont principalement issues des outils de planification suivants :

- Plan directeur des parcs et espaces verts ;
- Politique culturelle ;
- Politique d'événements écoresponsable (à venir) ;
- Politique familiale ;
- Plan d'action pour les aînés ;
- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

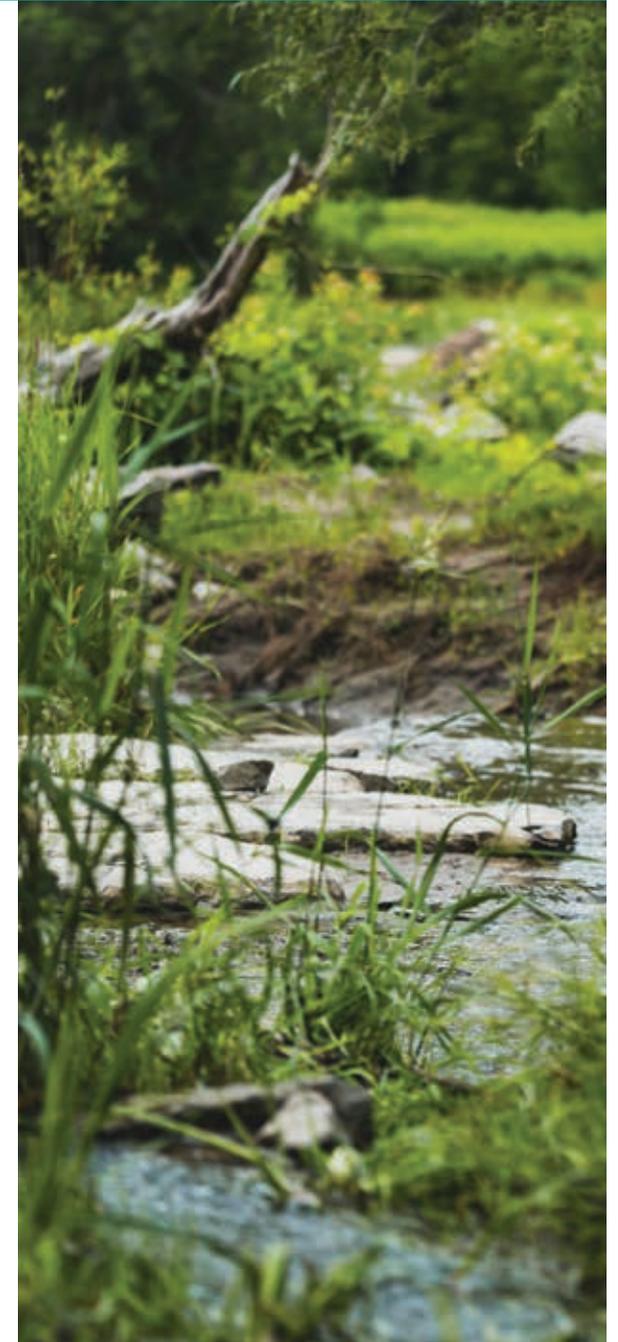


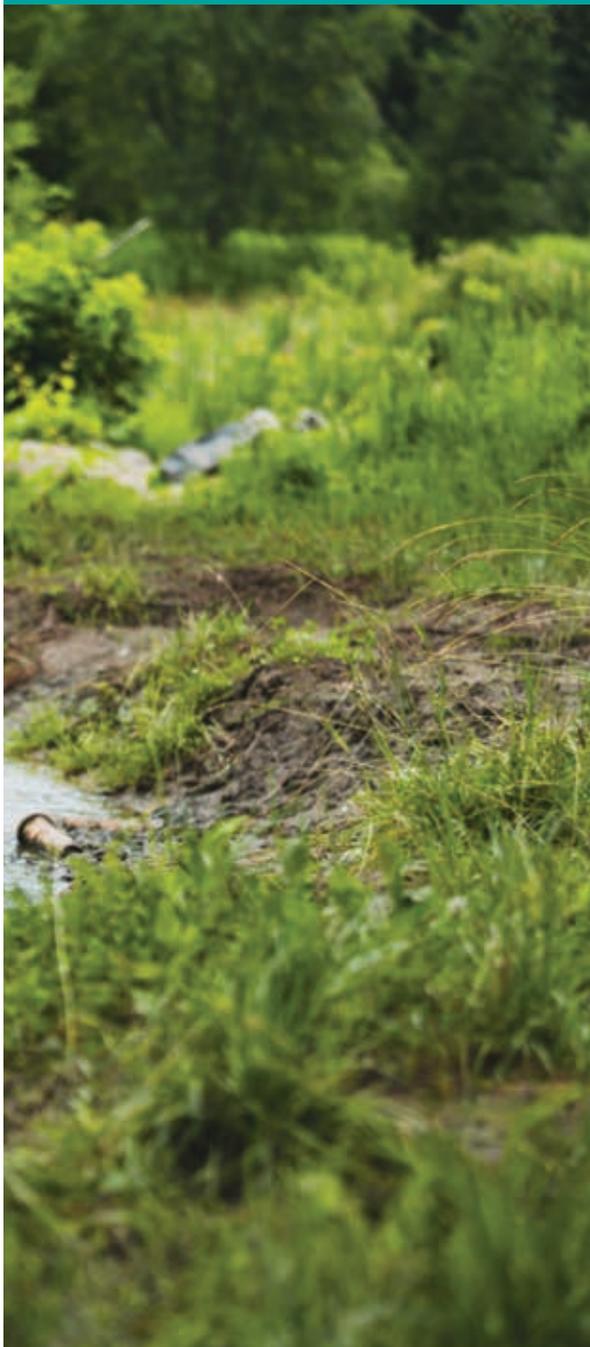


ORIENTATION E

Une administration municipale ouverte, efficace, à l'écoute des citoyens et agissant en partenariat

Cette orientation s'applique essentiellement aux services municipaux et vise à intégrer les principes de développement durable dans les activités de la Ville. Plus de 25 actions visant des réalisations concrètes sont prévues au plan d'action. Les actions pour atteindre ces objectifs intègrent notamment des pratiques qui diminuent l'utilisation du papier et favorisent les outils informatiques et les ressources Web.





En ce sens, les objectifs 2035 sont :

- E1** Établir les principes de développement durable dans la gestion des services administratifs de la Ville.
- E2** Offrir des services municipaux durables, appréciés et à coût compétitif.
- E3** Offrir des plates-formes de communications branchées, faciles d'accès et rapides pour les citoyens.
- E4** Être un modèle de municipalité sécuritaire, notamment en diminuant les risques liés aux changements climatiques, et ce, en adaptant les quartiers, les infrastructures et les actions municipales à cette nouvelle réalité.
- E5** Évaluer et augmenter le nombre et l'efficacité des services partagés avec les villes avoisinantes et les partenaires.
- E6** Avoir des mécanismes efficaces et transparents d'attribution des priorités et de suivi de la stratégie de développement durable.

E7 Être reconnue comme municipalité gérée de façon écoresponsable et durable.

E8 Construire, gérer et entretenir les bâtiments municipaux de manière durable.

E9 Réduire la quantité de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement pour être inférieure au groupe des municipalités comparables.

Les actions retenues dans l'atteinte des objectifs pour le plan d'action 2021-2025 du PSDD sont principalement issues des outils de planification suivants :

- Reconnaissance des organismes et des citoyens ;
- Plan d'action pour améliorer le service à la clientèle (à venir) ;
- Plan d'adaptation aux changements climatiques (à venir) ;
- Plan d'action zéro déchet (à venir) ;
- Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre.







ORIENTATION F

Des quartiers formant des milieux de vie agréables et favorisant les échanges

Les Mascouchois souhaitent pouvoir se rencontrer et échanger près de chez eux. De plus, pour favoriser le développement durable, il est souhaitable que chaque quartier soit doté le plus possible des services de proximité et de lieux d'échange. Aussi, la Ville entend mettre en œuvre plusieurs actions qui ont pour objectif de maintenir ou d'augmenter le couvert végétal dans les lieux publics.

Le dernier volet du Plan de développement durable a fixé des objectifs 2035 pour favoriser les rassemblements et développer le sentiment d'appartenance. Ces objectifs sont :

F1 Disposer d'espaces communs favorisant les échanges de voisinage dans chaque quartier.

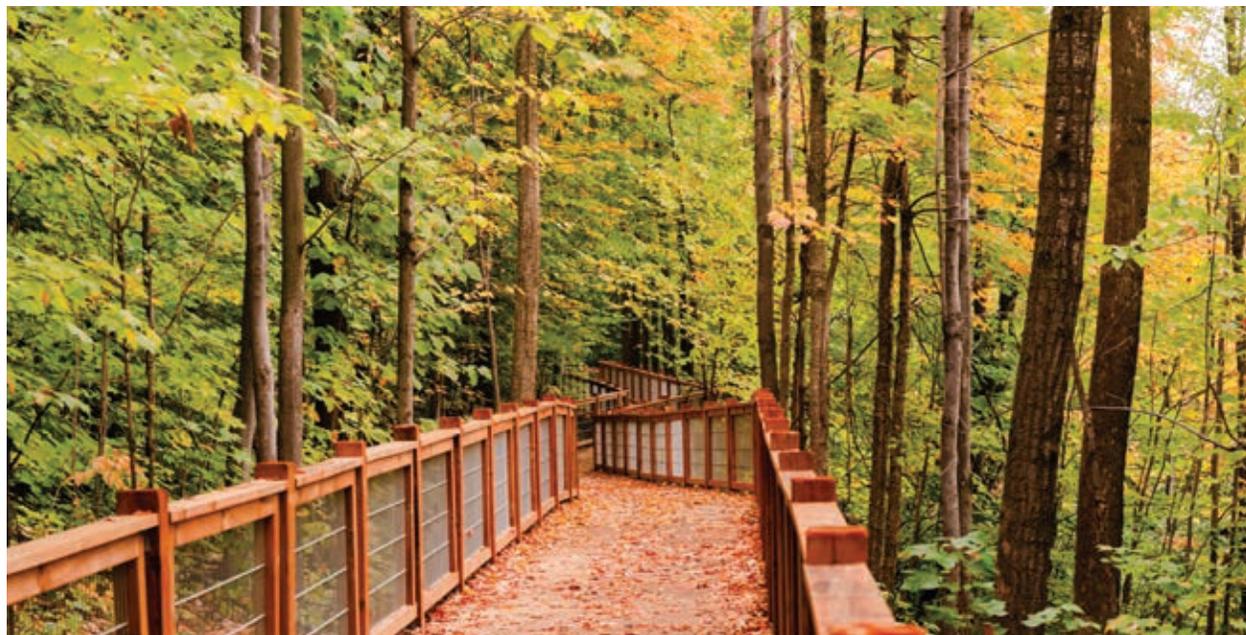
F2 Avoir des activités récréatives et communautaires décentralisées favorisant les échanges.

F3 Œuvrer à la réduction des ilots de chaleur.

F4 Augmenter les services et les échanges dans les secteurs défavorisés socialement et matériellement.

Les actions retenues dans l'atteinte des objectifs pour le plan d'action 2021-2025 du PSSD sont principalement issues des outils de planification suivants :

- Plan directeur des parcs et des espaces verts ;
- Politique culturelle ;
- Plan directeur des milieux naturels.





CONCLUSION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Après une première démarche de planification stratégique en développement durable ambitieuse et primée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Ville de Mascouche se dote d'un second plan d'action pour les prochaines années.

La révision du Plan de développement durable de Mascouche conserve la vision stratégique et les orientations établies initialement. Le Plan d'action 2021-2025 comprend 33 objectifs pour 2035 et 195 actions.

Ces actions se partagent comme suit :

- 42 ont un élément de planification ;
- 37 ont une composante d'organisation ;
- 116, soit la grande majorité, sont des actions qui se traduiront par des réalisations concrètes.

Elles sont pour la plupart issues d'outils de planification ou d'exercice de coordination réalisés dans les premières années du PSSD.

Avec le Plan d'action 2021-2025, la Ville de Mascouche entend mettre en œuvre une majorité d'actions concrètes qui comprennent pour la plupart de nouveaux services, activités ou infrastructures qui bénéficieront directement aux citoyens. En effet, le plan d'action met l'accent sur le service à la clientèle et l'amélioration globale des conditions de vie des Mascouchoises et Mascouchois.

Il tend aussi à répondre aux préoccupations grandissantes de sécurité publique, en lien notamment avec les changements climatiques et les événements exceptionnels en intégrant des actions spécifiques pour les secteurs défavorisés et les personnes plus à risque.

Le Plan d'action 2021-2025 sera appliqué à travers les mécanismes administratifs réguliers de la municipalité, notamment la planification annuelle et le processus budgétaire. Dans le cadre de ces mécanismes, les porteurs des actions du Plan, soit divers services de la Ville, proposeront

des actions à réaliser pour l'année suivante et demanderont les budgets requis, le cas échéant. Les partenaires et organismes autant que les bénévoles qui travaillent de concert avec la Ville participeront à la réalisation du Plan.

Au début de chaque année, le Service de l'Environnement et du Développement durable rassemblera les informations sur les actions qui auront été accomplies au cours de l'année précédente et préparera un rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action 2021-2025.

D'autres mécanismes sont prévus :

- communication au public des actions accomplies ;
- sondages ou autres mesures de satisfaction face aux actions de la Ville.

À l'aide de ces éléments, le conseil municipal et la direction générale prendront les mesures requises pour assurer l'avancement de la Ville vers sa vision d'un développement et d'une gestion durable.





ANNEXE 1

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA RÉVISION DU PLAN D'ACTION DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Anny Mailloux,**
Conseillère municipale, district 6
- **Eugène Jolicoeur,**
Conseiller municipal, district 2
- **Gabriel Michaud,**
Conseiller municipal district 8
- **Evelyne Hamon,**
Conseillère en urbanisme
- **Johanne Desrosiers,**
Coordonnatrice de projets
- **Elyse Lafortune,**
Chef de division Développement
culturel et social
- **Charles Thériault,**
Chef de division économie
- **Francis Villeneuve,**
Directeur général adjoint
- **André Pratte,**
Directeur général
- **Pascal Dubé,**
Directeur du Service de l'environnement
et du développement durable
- **Catherine Grenier,**
Technicienne en environnement et
responsable du développement durable
- **Guillaume Tremblay,**
Maire
- **Éric Plourde,**
Col bleu
- **Joseph Licata,**
Directeur adjoint travaux
du Service des publics, bâtiments,
parcs et espaces verts
- **Stéphane Labarre,**
Directeur adjoint du Service des travaux
publics, bâtiments, parcs et espaces verts





ORIENTATION A

Un aménagement durable en harmonie avec un patrimoine naturel et bâti, préservé et mis en valeur

Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Actions 2021-2025
A1	Développer le CentrOparc selon les principes de développement durable.	A1.1	DDE, DG, GR, AT, EDD	Finaliser le développement de la première phase du CentrOparc et poursuivre le développement de la deuxième phase en plaçant l'écoconception au cœur de son développement.
		A1.2	DDE, DG, GR, AT, EDD	Débuter le développement de la 3 ^e phase du CentrOparc en continuité avec les phases 1 et 2 et en orientant davantage le développement vers des entreprises à valeur ajoutée susceptibles de répondre le plus possible aux critères de la grille multifacteurs et aux créneaux identifiés dans l'étude de positionnement économique, qui évalue les occasions de développement et de création d'emploi à Mascouche.
		A1.3	AT	Mettre à jour le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur du DOT et les règlements d'urbanisme pour enchâsser les intentions d'aménagement du document de planification du CentrOparc.
A2	Relier la trame urbaine et les nouveaux pôles que sont le Domaine seigneurial, l'aire de DOT et le Vieux-Mascouche par des corridors verts. Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant : • PPU pour le DOT	A2.1	EDD	Aménager des corridors verts, comprenant des sentiers multifonctions, au sein du projet résidentiel Les Jardins du Coteau afin d'y relier notamment la nouvelle école primaire.
		A2.2	EDD	Aménager des corridors verts, comprenant des sentiers multifonctions, pour relier les quartiers résidentiels qui bordent le parc du Grand-Coteau (notamment le chemin des Anglais, la Seigneurie du Chêne, la montée Masson, les abords de l'école de la Source et le chemin Pincourt).
		A2.3	EDD	Consolider la conservation du Corridor forestier du Grand-Coteau en acquérant des propriétés ou en réalisant des travaux de plantation et d'aménagement afin de relier les boisés de l'aire de DOT au parc du Grand-Coteau et au boisé des sentiers de la Presqu'île ainsi qu'en reliant le marécage de Mascouche et les boisés de Terrebonne (secteur La Plaine).



Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Actions 2021-2025
A3	Être pourvu de quartiers où les aménagements publics et les constructions privées sont basés sur les principes de développement durable. Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant : <ul style="list-style-type: none">• Nouveau règlement de zonage	A3.1	AT	Adopter une modification au Règlement 1281 pour bonifier les incitatifs à la construction et la rénovation durable.
		A3.2	AT	Développer et mettre sur pied un programme de certification à la construction durable propre à la Ville de Mascouche.
		A3.3	AT	Redéfinir la nomenclature du Règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour différents secteurs de la Ville, notamment pour le Vieux-Mascouche et la montée Masson.
		A3.4	AT	Renforcer les critères d'évaluation favorisant l'innovation et la qualité architecturale et paysagère, notamment en révisant les dispositions relatives aux choix des matériaux et à l'aménagement extérieur des propriétés.
		A3.5	EDD,G	Établir un plan d'action pour la saine gestion des remblais et déblais et des sols contaminés sur les projets publics et privés.
		A3.6	G	Bonifier et assurer le suivi des fiches d'avant-projet en concertation avec les différents services municipaux pour accroître la réalisation de projets concertés.
		A3.7	AT, EDD	Sensibiliser la population aux bonnes pratiques d'aménagement paysager.





Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Actions 2021-2025
A4	<p>Dynamiser le Vieux-Mascouche en combinant le respect de la valeur patrimoniale des lieux, l'animation, les activités commerciales et l'amélioration de la circulation.</p> <p>Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PPU du Vieux-Mascouche (à venir) 	A4.1	COMM, AT, CLVC, DDE	Développer une image de marque distinctive pour le Vieux-Mascouche
		A4.2	AT, G	Réaménager le chemin Sainte-Marie, entre le chemin Saint-Henri et la montée Masson, en créant un espace accueillant, sécuritaire et favorisant la mobilité durable.
		A4.3	AT	Augmenter l'offre de stationnements publics.
		A4.4	EDD	Assurer un accès public à la rivière Mascouche.
		A4.5	AT, G, MTQ	Revitaliser le pont Saint-Henri.
		A4.6	AT-G	Aménager un lien continu permettant la connexion vers la place publique, le parc Gilles-Forest et le noyau institutionnel.
		A4.7	COMM, AT	Inaugurer la place publique.
		A4.8	AT	Fournir un accompagnement professionnel étoffé aux demandeurs dans les projets de restauration et de rénovation du cadre bâti.
		A4.9	AT, COMM	Concevoir des fiches éducatives pour sensibiliser et outiller les propriétaires lors de la rénovation de bâtiments dans le Vieux-Mascouche.
		A4.10	AT,EDD, COMM	Instaurer un concours d'embellissement de façade auprès des résidents et commerçants du Vieux-Mascouche.
		A4.11	G,AT	Adopter un règlement d'occupation de l'espace public permettant une gestion efficace des espaces publics partagés.





Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Actions 2021-2025
A5	<p>Assurer la conservation des milieux naturels sur une superficie minimale de 34 % du territoire et 17 % du périmètre d'urbanisation en cohérence avec le Plan directeur des milieux naturels (PDMN).</p> <p>Établir les actions 2021-2025 en concordance avec les outils de planification suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Plan directeur des milieux naturels de Mascouche ;• Plan régional de conservation des milieux humides et hydriques ;• Plan d'action pour la conservation du Corridor forestier du Grand-Coteau : couronne nord de Montréal.	A5.1	EDD, GR	Adopter les cibles de conservation pour chaque projet de développement à l'intérieur du périmètre urbain et procéder aux cessions de terrain ou aux acquisitions nécessaires dans l'atteinte de ces objectifs.
		A5.2	EDD, GR	Mettre en place des mesures de conservation volontaire ou de réserves naturelles en milieu privé, par le biais de fiduciaires ou d'ententes, dans l'axe du Corridor forestier du Grand-Coteau.
		A5.3	EDD, GR	Amorcer les démarches d'acquisitions stratégiques pour consolider le parc du Grand-Coteau.
		A5.4	EDD	Réaliser un plan d'aménagement forêt-faune pour l'ensemble des propriétés municipales avec un couvert forestier de plus de quatre hectares et mettre en œuvre un plan pour la réalisation des prescriptions sylvicoles.
		A5.5	EDD	Adopter le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC Les Moulins et mettre en œuvre les actions prioritaires à des fins de conservation et d'aménagement des milieux de haute valeur et la création de nouveaux habitats.
		A5.6	EDD, COMM	Sensibiliser les citoyens aux enjeux de conservation dans le Corridor forestier du Grand-Coteau.





Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Actions 2021-2025
A6	<p>Avoir des cours d'eau et des bandes riveraines en santé, attrayantes, sécuritaires et accessibles pour la pratique d'activités récréatives et récréotouristiques.</p> <p>Établir les actions 2021-2025 en concordance avec les outils de planification suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">Politique d'aquairesponsabilité (à venir)	A6.1	EDD	Compléter le premier inventaire et la mise aux normes des installations septiques isolées.
		A6.2	TP	Mettre à jour le programme d'entretien des stations de pompage.
		A6.3	TP, G	Éliminer les surverses non justifiées des stations de pompage du réseau d'égout sanitaire.
		A6.4	CLVC, EDD	Établir et mettre en œuvre un circuit de canoë-kayak sur la rivière Mascouche entre le Parc métropolitain et le Vieux-Mascouche.
		A6.5	G, AT, EDD	Adopter un guide d'aménagement et un règlement pour le contrôle du drainage des eaux pluviales des projets publics et privés.
		A6.6	EDD, TP	Diminuer de 3 % la consommation d'eau potable provenant du réseau d'aqueduc par rapport à 2019.
		A6.7	EDD	Mettre en place une formule de paiement d'utilisateur-payeur, comme l'implantation de compteurs d'eau pour le secteur des institutions, commerces et industries.
		A6.8	EDD	Adopter un programme pour la mise aux normes des bandes riveraines en zone résidentielle et agricole.
		A6.9	TP	Adopter et mettre en œuvre un plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable.
		A6.10	TP	Assurer un suivi sur la qualité de l'eau potable de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM).
		A6.11	EDD	Appliquer et effectuer les suivis des rejets d'eaux usées dans le réseau municipal, en appliquant le Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
		A6.12	EDD	Participer à la diffusion des informations dans le cadre du Programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES) de la Commission municipale du Québec (CMQ).
		A6.13	EDD	Lutter contre l'invasion des espèces exotiques envahissantes sur les terrains et effectuer le suivi des projets en cours de réalisation sur les terrains municipaux jugés prioritaires pour la protection de la biodiversité.



Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Actions 2021-2025
A7	Avoir fait du Domaine seigneurial un parc régional d'intérêt métropolitain, cohérent et point central du Corridor forestier du Grand-Coteau.	A7.1	CLVC, EDD	Rendre accessibles les réseaux de sentiers pédestres, de vélo de montagne, équestres et de ski de fond en cohérence avec la Plan directeur d'aménagement.
		A7.2	COM	Inaugurer le chalet d'accueil du Parc métropolitain du Domaine seigneurial de Mascouche.
		A7.3	DG	Inaugurer les bâtiments historiques restaurés, reconstruits et mis en valeur.
		A7.4	CLVC	Adopter une programmation d'activités culturelles et de loisir.
		A7.5	CLVC	Mettre en œuvre le projet numérique à caractère éducatif et historique du Domaine seigneurial.





ORIENTATION B

Une économie diversifiée, respectueuse de l'environnement et offrant des services et des emplois de qualité

Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
B1	Disposer d'un Plan stratégique de développement économique orienté vers la création d'emplois et l'implantation d'entreprises complémentaires innovatrices, de services, de construction et de technologie mettant en avant-plan les principes d'économie durable.	B1.1	DDE	Définir et mettre en œuvre une Planification stratégique de développement économique, en lien avec les objectifs du PSDD.
		B1.2	AT	Prioriser les investissements dans les infrastructures municipales pour la desserte des secteurs de développement prévus à des fins résidentielles et multifonctionnelles dans l'aire de DOT.
		B1.3	DG, F	Réaliser une planification budgétaire à long terme.
		B1.4	DDE,	Prendre les actions requises pour accroître les investissements privés de l'ordre de 300 M\$ pour la durée du plan d'action.
		B1.5	DDE	Orienter les activités de démarchage vers des entreprises à valeur ajoutée, susceptibles de répondre le plus possible aux créneaux identifiés dans l'étude de positionnement économique du CentrOparc et d'appliquer cette idéologie aux différents pôles de développement de la ville.
		B1.6	DDE	Soutenir le déploiement du volet économique du Plan stratégique de développement économique de la MRC Les Moulins.
		B1.7	DDE, EDD	Réaliser des activités de maillage et promouvoir l'économie circulaire et sociale au sein des entreprises mascouchoises et dans la MRC Les Moulins.



Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
B2	Dynamiser la production agricole dans la MRC Les Moulins par l'augmentation de sa production, sa rentabilité et la diversification des entreprises agricoles. Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant : <ul style="list-style-type: none">Plan de développement des zones agricoles (PDZA)	B2.1	MRC, AT DDE	Évaluer les impacts de la réglementation municipale sur les activités agricoles et y apporter les modifications nécessaires.
		B2.2	MRC, AT, DDE, EDD	Favoriser l'utilisation des terres en friche et des petits ilots pouvant être remembrés pour y promouvoir les productions complémentaires et/ou biologiques.
		B2.3	MRC, DDE	Développer et commercialiser des cultures à haute valeur ajoutée s'intégrant facilement dans les opérations culturelles traditionnelles des entreprises agricoles existantes et favoriser l'agrotourisme (avoir développé cinq nouvelles entreprises agricoles de transformation alimentaire, de vente à la ferme ou d'agrotourisme).
		B2.4	EDD	Évaluer les impacts du drainage agricole sur les cours d'eau, notamment sur la rivière Mascouche et ses tributaires.
B3	Convertir les pôles commerciaux et industriels existants en lieux intégrés et d'avant-garde.	B3.1	AT	Revoir les objectifs et les critères d'évaluation du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale du secteur du DOT.
		B3.2	AT, DDE	Élaborer un PIIA illustré du secteur du DOT, par sous-secteur d'ambiance, en mettant l'accent sur la mixité des usages et un aménagement axé davantage sur le transport actif.
		B3.3	DDE, AT	Établir une stratégie de consolidation et d'optimisation du parc industriel existant, notamment par une occupation plus optimale des lots, des gabarits de bâtiments industriels, en partenariat avec les propriétaires et/ou les développeurs.
		B3.4	AT	Établir une stratégie de diversification de l'offre de logement et des usages avec notamment l'intégration de seuils minimaux de logements abordables et familiaux.
		B3.5	AT	Consolider la vocation mixte par la planification et l'ajout de services de proximité et d'institutions (CPE, garderie, services de proximité).
		B3.6	AT- CSSDA	En collaboration avec le Centre de services scolaires des Affluents (CSSA), analyser les besoins sectoriels pour la construction de nouvelles écoles.





Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
B4	Favoriser et promouvoir l'achat écoresponsable et local. Établir les actions 2021-2025 en concordance avec les outils de planification et de réglementation suivants : <ul style="list-style-type: none">• Règlement 1265 – Délégation des pouvoirs, de contrôle et suivi budgétaire• Directives municipales (à venir)	B4.1	F, GR, EDD	Mettre à jour la politique d'achats et les règlements qui en découlent, les documents d'appels d'offres et les formulaires de demandes de prix pour favoriser l'achat local et écoresponsable.
		B4.2	EDD	Adhérer et mettre en œuvre les actions en lien avec l'implantation de mouvements de consommation écoresponsables tels le Circuit zéro déchet et la Vague bleue.
		B4.3	F, TOUS	Convertir cinq acquisitions municipales récurrentes en achats plus écoresponsables.
		B4.4	COMM, EDD, DDE	Sensibiliser les citoyens et encourager l'achat local en collaboration avec la MRC Les Moulins, la Chambre de commerces et d'industrie Les Moulins (CCIM) et les commerçants.
		B4.5	DDE, MRC	Implanter une plateforme d'achat local pour dynamiser et favoriser les commerces et les produits de la région de la MRC Les Moulins en s'inspirant des plateformes existantes.
		B4.6	DDE	Mettre en place un répertoire des industries afin de promouvoir le maillage entre les entreprises locales.
		B4.7	COMM, F, EDD	Promouvoir et rendre accessible un portail de fournisseurs de la Ville.
		B4.8	EDD, COMM	Sensibiliser les citoyens à la consommation de l'eau non embouteillée dans le cadre de la campagne « J'ai soif de santé ».



ORIENTATION C

Des transports fluides favorisant la réduction des gaz à effet de serre

Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
C1	Mettre en place un réseau de transport en commun efficient permettant de relier rapidement et de façon plus conviviale les secteurs résidentiels aux pôles d'emplois et aux pôles commerciaux locaux et du grand Montréal. Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant : <ul style="list-style-type: none">Plan directeur de circulation	C1.1	EXO, AT	Faire des démarches pour adapter les horaires de train et les services d'autobus aux besoins de la population, particulièrement aux heures de pointe.
		C1.2	EXO, AT	Faire des démarches pour améliorer la fiabilité des services d'autobus pour l'accès à la gare.
		C1.3	AT	Faire les démarches pour augmenter ou bonifier les aménagements aux abords de la gare de Mascouche et aux arrêts d'autobus pour favoriser l'accessibilité universelle des réseaux de transport en commun.
		C1.4	EXO, AT	Faire des démarches pour bonifier la desserte en transport collectif en période de pointe.
		C1.5	CLVC	Instaurer un service de navettes pour desservir les utilisateurs du Domaine seigneurial lors des grands événements.
		C1.6	CDM	Faire des démarches pour le maintien d'un service de transport collectif pour les 65 ans et plus (gratuit).
		C1.7	EDD	Faire des démarches afin d'inciter la mise en place d'une campagne publicitaire positive concernant le transport actif et en commun.





Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
C2	<p>Consolider le réseau de pistes cyclables et pédestres pour qu'il soit continu, sécuritaire et convivial, permettant de boucler les différents pôles et de se raccorder aux villes avoisinantes.</p> <p>Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">Plan d'investissement et de développement des réseaux cyclables et pédestres	C2.1	G	Sécuriser les pistes cyclables de la montée Masson.
		C2.2	G	Créer un lien cyclable (est-ouest) entre les chemins des Anglais et Pincourt.
		C2.3	G	Boucler le lien cyclable sur le chemin des Anglais et l'avenue de l'Esplanade.
		C2.4	G	Créer un nouveau lien de transport actif permettant de relier l'aire de DOT au Vieux-Mascouche et au pôle commercial de la montée Masson en franchissant l'autoroute 25.
		C2.5	AT, G	Mettre en place une réglementation et aménager des places de stationnement pour les vélos autour des grands générateurs : SmartCenter, Vieux-Mascouche, aire de DOT et commerces de la montée Masson.
		C2.6	G, CLVC	Assurer un lien de transport actif entre le Domaine seigneurial et le Vieux-Mascouche.
		C2.7	G	Relier les parcs du Grand-Coteau et métropolitain du Domaine seigneurial par la prolongation de la piste cyclable.
		C2.8	CLVC, COMM	Effectuer la signalisation adéquate du réseau des sentiers Émilie-Mondor et mettre à jour les différentes cartes.
		C2.9	EDD	Procéder à l'acquisition des terrains des Sentiers de la Presqu'île afin de garantir la conservation des usages récréatifs.
		C2.10	G	Harmoniser les traverses piétonnes sur la montée Masson par la synchronisation des feux de circulation piétons.



Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
C3	Augmenter l'évaluation financière et la qualité des infrastructures municipales en tenant compte de leur cycle de vie. Établir les actions 2021-2025 en concordance avec les outils de planification suivants : <ul style="list-style-type: none">Plan d'investissement sur le réseau routierPlan directeur des fossés et des exutoiresPlan directeur du réseau sanitaire	C3.1	G	Effectuer les travaux sur les fossés et les exutoires dans quatre bassins versants prioritaires identifiés au Plan directeur des fossés et des exutoires et en assurer le suivi.
		C3.3	G	Réaliser des travaux de mesures compensatoires pour diminuer les débits d'infiltration et de captation des eaux de pluie dans le réseau sanitaire.
		C3.4	G	Rédiger et mettre en œuvre le Plan d'évaluation et d'entretien des ponceaux publics.
		C3.5	G	Réaliser le surfacage des rues en fonction des évaluations de la qualité du réseau routier.
		C3.6	F, G	Évaluer l'impact et la rentabilité des travaux municipaux d'ajout de services sur la valeur foncière des propriétés privées.
		C4	Améliorer la fluidité des déplacements Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant : <ul style="list-style-type: none">Plan directeur de circulation (à jour)	C4.1
C4.2	G	Élaborer une politique et modifier la réglementation relative au stationnement sur rue.		
C4.3	G	Réaliser des travaux pour améliorer la fluidité des artères suivantes : avenue de la Gare, boulevard de Mascouche, avenue de l'Esplanade, chemin des Anglais, montée Masson et chemin Sainte-Marie.		
C4.4	G	Ajout de lampadaires et de feux de circulation en fonction des demandes et des besoins.		





Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
C5	Réduire de 26 % par habitant les émissions de gaz à effet de serre Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant : <ul style="list-style-type: none">Plan directeur des gaz à effet de serre (2021-2025) (à venir)	C5.1	TP	Installer des abris vélos aux abords des bâtiments municipaux.
		C5.2	TP	Définir les opportunités de modernisation des opérations dans le but d'accroître l'efficacité des déplacements des employés, notamment par la mise en place de GPS et de suivi des routes.
		C5.3	EDD	Adhérer au programme ZÉROCO2.
		C5.4	EDD	Sensibiliser les citoyens et les employés municipaux contre la marche au ralenti des véhicules, notamment en adhérant à la campagne « Coupez le moteur ! » et en offrant des formations sur l'écoconduite.
		C5.5	EDD, TP	Adopter un règlement pour contrer la marche au ralenti des véhicules.
		C5.6	EDD	Promouvoir et offrir des incitatifs à l'utilisation du transport actif pour les employés municipaux.
		C5.7	TP	Remplacer progressivement la flotte de véhicules de la Ville par des véhicules à faibles émissions.





ORIENTATION D

Des activités culturelles, récréatives et communautaires variées répondant aux besoins de la population

Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
D1	<p>Développer des activités communautaires, récréatives et touristiques pour qu'elles soient variées, accessibles et attrayantes pour les visiteurs (de la région et hors région)</p> <p>Établir les actions 2021-2025 en concordance avec les outils de planification suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan directeur des parcs et espaces verts • Politique culturelle • Politique d'événements écoresponsables (à venir) 	D1.1	TP, CLVC	Assurer l'entretien des aires de jeu et du mobilier urbain via l'inventaire Parc-0-Mètre.
		D1.2	G, CLVC	<p>Réaménager et moderniser les parcs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parc Du Domaine ; • Parc Gérard-Pesant ; • Parc Gilles-Forest ; • Parc des Pins. <p>Ajouter deux jeux d'eau</p> <p>Créer trois nouveaux parcs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jardin du Coteau ; • Secteur de l'Esplanade; • Secteur de la gare.
		D1.4	CLVC	Offrir des activités de plein air structurées dans les différents parcs municipaux.
		D1.5	CLVC	Développer, signer et mettre en œuvre une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications 2021-2023.
		D1.6	CLVC	Ajuster les services offerts en fonction des recommandations issues du diagnostic de la bibliothèque.
		D1.7	CLVC	Développer les activités ciblées vers les jeunes familles et les adolescents.
		D1.8	CLVC	Poursuivre les investissements visant à développer des activités et des œuvres numériques sur le territoire.
		D1.9	CLVC	Développer une programmation d'activités spécifiques pour la place publique du Vieux-Mascouche
		D1.10	EDD, CLVC	<p>Adopter la Politique d'événements écoresponsables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer le diagnostic de quatre événements écoresponsables (Fête des bénévoles, Festival Grande Tribu, Lâche ton fou, Festival des arts); • Certification du Rendez-vous nature ; • Développer un protocole pour la certification des évènements municipaux.





Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
D2	Mettre à la disposition des citoyens des locaux et des plateaux sportifs en nombre suffisant et répondants aux besoins actuels et futurs de la population. Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant : <ul style="list-style-type: none">Politique familiale (PF) (À jour)	D2.1	DG	Réaliser et adopter le Plan directeur immobilier des bâtiments municipaux.
		D2.2	CLVC, CSSA	Rédiger ou mettre à niveau les protocoles d'entente pour la location des bâtiments ou des salles municipales par les organismes en collaboration avec le Centre de services scolaires des Affluents.
		D.2.3	G, CLVC	Améliorer et bonifier les surfaces de tennis, de deck-hockey, de pickleball et de baseball.
D3	Bonifier un réseau de services accessibles pour les aînés Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant : <ul style="list-style-type: none">Plan d'action pour les aînés (MADA) (à jour)	D3.1	CLVC, TP	Procéder à des améliorations permettant de faciliter l'accessibilité physique des aînés lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments (ex. : ascenseur).
		D3.2	G, CLVC	Rendre accessible le parc de l'Envolée aux aînés de la résidence des Jardins du Château, par une allée piétonne sécuritaire.
		D3.3	SP, PI	Poursuivre les interventions de la sécurité publique via les Programmes SÉCUR-OR et PAIR.
		D3.4	CLVC	Mettre en œuvre un réseau d'activités physiques extérieures dans les parcs municipaux pour les aînés, notamment en animant les plateaux de conditionnement physique dans les parcs Gérard-Pesant et des Bois-Francis.
		D3.5	DG, CLVC	Poursuivre l'analyse pour le développement de services ou d'une maison 55+ dans le cadre de la réalisation du plan immobilier des bâtiments municipaux.



Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
D4	Maximiser les activités accessibles pour les personnes handicapées Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant : <ul style="list-style-type: none">Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAEPH) (À jour)	D4.1	CLVC, TP	Procéder à des améliorations permettant de faciliter l'accessibilité physique des personnes handicapées lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments (ex. : ascenseur).
		D4.2	TP, CLVC	Améliorer l'accès au pavillon du Grand-Coteau.
		D4.3	G	Améliorer l'accès à l'hôtel de ville.
		D4.4	CLVC	Obtenir la certification Kéroul au parc du Grand-Coteau.





ORIENTATION E

Une administration municipale ouverte, efficace, à l'écoute des citoyens et agissant en partenariat

Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
E1	<p>Intégrer les principes du développement durable dans la gestion des services administratifs de la Ville</p> <p>Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance des organismes et des citoyens (à jour) 	E1.1	RH, EDD	Sensibiliser et former les employés au développement durable ; réaliser cinq activités de formation.
		E1.2	GR, INF	Structurer les systèmes informatiques de sorte à prioriser le mode de gestion sans papier tout en amorçant une réflexion sur les bonnes pratiques numériques en développement durable.
		E1.3	GR, INF	Mise en place d'une plate-forme de communication municipale informatique sécurisée pour la Cour municipale.
		E1.4	SP, INF	Mise en place de la billetterie électronique.
		E1.5	TOUS	Impliquer d'avantage les différents groupes d'employés (cols blancs, cols bleus, policiers, etc.) dans les rencontres de planification.
		E1.6	TP	Réduire la consommation d'eau embouteillée (18 L et bouteille à usage unique) dans les édifices municipaux.
		E1.7	RH	Adapter les conditions de travail des différents groupes d'employés aux nouvelles réalités d'emploi, le tout dans une optique d'équité.
		E1.8	INF	Développer une stratégie d'acquisition et de renouvellement écoresponsable du matériel informatique.
E2	<p>Offrir des services municipaux durables, appréciés et à coût compétitif</p> <p>Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan d'action du service à la clientèle 	E2.1	TP, EDD	Planifier la reconstruction du garage municipal en y intégrant un écocentre dans une optique de gestion durable.
		E2.2	COMM	Diminuer l'impression des outils municipaux, favoriser le papier recyclé et certifié FSC et poursuivre la migration vers le numérique.
		E2.3	TP, G	Promouvoir la réutilisation et le recyclage d'équipements et de matériaux dans le cadre des différentes activités municipales (pavage, Vérox, bornes-fontaines, etc.).
		E2.4	TP	Réduire la quantité de sels de déglçage et autres fondants sans compromettre la sécurité des individus et effectuer une étude afin d'évaluer les produits de remplacement, les quantités à utiliser et les coûts associés.



Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
E3	Offrir des plateformes de communications branchées, faciles d'accès et rapides pour les citoyens	E3.1	COMM	Mettre en place des moyens de consultation et de participation citoyenne numérique dans le cadre de la refonte de règlements ou pour d'autres projets municipaux d'intérêt.
		E3.2	F, COMM, INF	Envoyer les comptes de taxes par courriel.
		E3.3	F, AT, COMM, INF	Mettre en place une plate-forme pour le paiement des comptes, des certificats d'autorisation et des autres frais par paiement direct.
E4	Être un modèle de municipalité sécuritaire, notamment en diminuant les risques liés aux changements climatiques, et ce, en adaptant les quartiers, les infrastructures et les actions municipales à cette nouvelle réalité Établir les actions 2021-2025 en concordance avec les outils de planification suivants : <ul style="list-style-type: none"> Plan d'adaptation aux changements climatiques (à venir) Plan d'action Zéro déchet (à venir) 	E4.1	EDD,G	Préparer et mettre en œuvre le plan d'adaptation aux changements climatiques afin de tenir compte des changements climatiques dans la conception et la gestion des ouvrages municipaux.
		E4.2	EDD	Actualiser la cartographie des zones inondables en cohérence avec les nouvelles études et nouveaux modèles tenant compte des changements climatiques.
		E4.3	AT	Ajuster la réglementation en vue d'encadrer et resserrer les interventions possibles dans les zones inondables, notamment en réactualisant la cartographie existante.
		E4.4	SP	Mettre à jour la carte des endroits accidentogènes sur le territoire.
		E4.5	PI, SP	Renforcer le Plan municipal de sécurité civile pour les infrastructures existantes en y identifiant les risques liés aux changements climatiques.
		E4.6	PI, SP	Prévoir les mesures à prendre pour s'adapter aux événements climatiques extrêmes (pluies torrentielles, sécheresse, verglas, vent, etc.).
		E4.7	PI	Sécuriser et baliser les sentiers en forêt.
		E4.8	PI	Sécuriser les points d'accès à la rivière Mascouche.
		E4.9	PI	Mettre à jour et suivi du schéma de couverture de risques.
		E4.10	INF	Implanter les meilleures pratiques en matière de sécurité informatique et barrière contre les cyberattaques.





Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
E5	Évaluer et augmenter le nombre et l'efficacité des services partagés avec les villes avoisinantes et les partenaires	E5.1	F	Augmenter le nombre de contrats attribués en partenariats avec le Centre de services partagés du Québec, la MRC Les Moulins, la Ville de Terrebonne et d'autres villes voisines.
		E5.2	COMM	Favoriser les campagnes de communication conjointes pour les services partagés entre Terrebonne, la MRC Les Moulins et d'autres partenaires.
		E5.3	INF	Développer un modèle d'affaires durable qui mise sur un juste équilibre entre l'utilisation de l'expertise des ressources en place et celle de ses différents partenaires, afin de créer une synergie et une efficacité optimales dans le maintien et l'amélioration des activités de nature informatique.
E6	Avoir des mécanismes efficaces et transparents d'attribution des priorités et de suivi de la stratégie de développement durable	E6.1	F	Inclure, dans le processus budgétaire, la codification des objectifs et actions du Plan stratégique de développement durable afin d'établir les priorités d'action.
		E6.2	EDD, F	Réaliser un bilan annuel des actions à réaliser dans le cadre du PSDD 2021-2025.
		E6.3	F	Coder dans les appels d'offres et les demandes de prix tout processus d'acquisition de biens de services ou travaux en lien avec les objectifs et actions cités au PSDD.
		E6.4	DG	Intégrer et diffuser les principes de développement durable dans les décisions des gestionnaires municipaux.
			DG	Instaurer un point statutaire à l'ordre du jour des comités de gestion en lien avec le suivi des actions en cours dans la cadre du PSDD.
E7	Être reconnue comme municipalité gérée de façon écoresponsable et durable.	E7.1	COMM	Faire rayonner les prix et distinctions reçus en lien avec l'application du PSDD.
		E7.2	TOUS	Inscrire la Ville à des concours, certificats et reconnaissances dans ce domaine.
		E7.3	EDD	Établir une communication continue entre les citoyens, les gestionnaires et le personnel sur les objectifs en matière de développement durable.





Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
E8	Construire, gérer et entretenir les bâtiments municipaux de manière durable (Plan GES Volet 2). Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant : <ul style="list-style-type: none">Plan directeur des gaz à effet de serre (2021-2025) (à venir)	E8.1	AT, EDD, TP	Adopter une politique pour la construction, l'aménagement et l'entretien durable des bâtiments municipaux.
		E8.2	TP	Acquérir des équipements pour détecter plus efficacement les bris de conduites.
		E8.3	TP	Optimiser l'efficacité des systèmes de chauffage, de climatisation, d'éclairage et de ventilation.
		E8.4	TP	Remplacer au fur et à mesure les appareils au gaz naturel par des systèmes à haute efficacité énergétique.
		E8.5	TP	Installer des thermostats programmables dans tous les bâtiments municipaux.
		E8.6	EDD	Établir et promouvoir de nouvelles pratiques écoénergétiques auprès des employés municipaux.
E9	Réduire la quantité de matière résiduelle envoyée à l'enfouissement pour être inférieur au groupe des municipalités comparables. Établir les actions 2021-2025 en concordance avec l'outil de planification suivant : <ul style="list-style-type: none">Plan d'action zéro déchet (à venir)	E9.1	EDD	Adopter et assurer le suivi du Règlement relatif à la distribution et à la vente d'objets à usage unique.
		E9.2	EDD-TP	Optimiser la collecte des déchets, du recyclage et des matières organiques dans les bâtiments, les parcs municipaux et paramunicipaux.
		E9.3	TP, EDD	Planifier la construction d'un écocentre, d'un point de dépôt permanent des RDD et d'un centre de reconditionnement des encombrants qui permettra d'acheminer les encombrants valorisables dans une filière de réemploi prônant l'économie circulaire et de recycler les CRD (résidus de construction, rénovation et démolition).
		E9.4	EDD	S'assurer que les industries, commerces et institutions (ICI) trient leurs matières résiduelles en les intégrant à la collecte municipale.
		E9.5	EDD	S'assurer que les bâtiments de plus de 50 logements trient leurs matières résiduelles en les intégrant à la collecte municipale.
		E9.6	EDD	Promouvoir les pratiques de réduction à la source vers le zéro déchet.
		E9.7	EDD	Valorisation des boues de l'usine d'épuration et des fosses septiques.





ORIENTATION F

De quartiers formant des milieux de vie agréables et favorisant les échanges

Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
F1	Disposer d'espaces communs favorisant les échanges de voisinage dans chaque quartier	F1.1	EDD	Embellir les espaces publics avec une approche environnementale, en favorisant notamment l'aménagement de nouvelles aires de repos végétalisées, de plates-bandes pérennes et de nouveaux espaces publics favorisant les échanges.
		F1.2	AT, CLVC	Aménager un parc public dans le secteur du parc d'affaires mettant en valeur un secteur boisé à vocation écologique et ses milieux humides.
		F1.3	AT	Définir les limites des quartiers résidentiels, leur définir une identité propre et établir un PIIA pour assurer l'ambiance et la cohésion des interventions.
		F1.4	AT, CLVC	Encadrer, dans le règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux, les attentes et obligations des promoteurs relatives à l'intégration de parcs de quartier et/ou espaces publics en lien avec les objectifs du Plan directeur des Parcs.
		F1.5	EDD	Adopter un règlement sur l'agriculture urbaine pour promouvoir, entre autres, les aménagements comestibles en façade et dans les espaces publics.
		F1.6	EDD	Maintenir la certification de quatre Fleurons du Québec.
		F1.7	G, AT	Réaliser un guide d'aménagement des rues et places publiques intégrant les principes de mobilité active et assurer la concordance des projets de réfection et d'aménagement.
		F1.8	AT	Adopter un règlement sur les unités d'habitation accessoires (UHA) et sur la diversification des typologies de logement en vue de permettre une diversification et une évolution de l'offre résidentielle, particulièrement pour les aînés.



Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
F2	Avoir des activités récréatives et communautaires décentralisées favorisant les échanges Établir les actions 2021-2025 en concordance avec les outils de planification suivants : <ul style="list-style-type: none">• Plan directeur des parcs et espaces verts (à jour)• Politique culturelle (à jour)	F2.1	RH, CLVC	Mettre en place des mesures incitatives pour le personnel municipal qui désire faire du bénévolat dans des organismes communautaires reconnus.
		F2.2	CLVC	Développer des activités culturelles, sportives et récréatives dans les parcs de quartiers.
		F2.3	TP	Prioriser l'installation d'infrastructures électriques et sanitaires dans les parcs permettant d'accueillir une plus grande variété d'activités : <ul style="list-style-type: none">• Parc de la Seigneurie ;• Parc des Hauts-Bois ;• Parc du Domaine ;• Parc des Pins.
		F2.4	CLVC, SP	Développer un concept et une directive concertés pour la tenue de la Fête de Voisins.
F3	Œuvrer à la réduction des ilots de chaleur	F3.1	EDD	Maintenir un indice de canopée de 41 % (4389 ha) pour l'ensemble de la Ville de Mascouche par rapport à l'inventaire de la CMM de 2019.
		F3.2	EDD	Maintenir un indice de canopée de 37 % (1003 ha) pour le périmètre urbain par rapport à l'inventaire de la CMM de 2019.
		F3.3	EDD, AT	Définir des cibles de verdissement pour les stationnements privés et publics et faire les modifications réglementaires en conséquence.
		F3.4	EDD	Augmenter l'indice de canopée dans le Vieux-Mascouche de 21 % à 25 % avec un programme de plantation.





Code	Objectifs 2035	Code	Porteur	Nouvelles actions
F4	Augmenter les services et les échanges dans les secteurs défavorisés socialement et matériellement.	F4.1	CLVC, AT	Identifier les secteurs défavorisés en termes d'infrastructures (parcs, installations sportives, etc.) et de services municipaux et établir un plan d'action, notamment par la mise en place de programmes de revitalisation des secteurs défavorisés.
		F4.2	CLVC	Soutenir le comité des usagers responsable du projet d'unité de congélation favorisant la sécurité alimentaire.
		F4.3	CLVC	Collaborer à la mise en œuvre des actions prioritaires du Plan d'action 2020-2024 de la Démarche territoriale moulinoise, visant l'amélioration des conditions de vie par la réussite éducative et la solidarité et l'inclusion sociale des personnes vulnérables.
		F4.4	MRC, CLVC	Revoir l'offre de service du Marché public moulinois pour augmenter le nombre de personnes bénéficiant de produits frais et locaux, notamment dans les secteurs de dessertes alimentaires.

Légende :

AT : Aménagement du territoire

COMM : Communications

CLVC : Culture, loisirs et vie communautaire

DDE : Division du développement économique

DG : Direction générale

EDD : Environnement et développement durable

F : Finances

G : Génie

GR : Greffe

INF : Informatique

PI : Prévention des incendies

RH : Ressources humaines

SP : Sécurité publique

TP : Travaux publics, parcs et espaces verts

CDM : Cabinet du maire